
Organisation du Concours Réservé aux Candidats étrangers

Lors de la réunion du 21 mars 2016, le conseil de l'Ecole Doctorale Biologie Santé a adopté la mise en place d'une procédure d'attribution de contrats doctoraux réservée à des "*candidats étrangers*", afin de favoriser la mobilité entrante de doctorants internationaux de très bon niveau.

Eligibilité des candidats :

- Sont considérés comme "*candidats étrangers*" les étudiants ayant effectué leur cursus hors de France et n'ayant jamais été inscrits dans un établissement français.
- Sont autorisés à concourir les "*candidats étrangers*" titulaires d'un Master à parcours recherche ou d'un diplôme reconnu équivalent après expertise par l'établissement, ou qui, étant en cours de cursus, pourront en faire état avant la rentrée universitaire 2017-2018.

Appel d'offres et candidatures :

Le présent appel d'offres est lancé par l'Ecole Doctorale Biologie – Santé à destination des chercheurs et enseignants-chercheurs relevant des unités et équipes affiliées et remplissant les conditions réglementaires d'encadrement doctoral.

Ces derniers devront soumettre un dossier de candidature au responsable de leur unité/équipe de recherche qui, s'il émet un avis favorable, devra le transmettre à l'école doctorale **avant le 23 avril à 18h00**, par courriel à l'adresse EDBioSante@edbsl.net.

Ce dossier de candidature devra impérativement comporter :

- La fiche signalétique accompagnant ce document (page 3), complétée et signée par le directeur de l'unité/équipe de recherche,
- Le projet de thèse proposé, décrit dans un document de maximum 6 pages rédigé en français ou en anglais,
- Le dossier du "candidat étranger", rédigé en français ou en anglais, qui sera obligatoirement constitué :
 - d'un Curriculum Vitae détaillé,
 - d'une pièce d'identité
 - d'une lettre de motivation,
 - d'un descriptif du cursus universitaire,
 - des copies des résultats complets aux diplômes obtenus (notes, classement, ...)
 - de tous documents nécessaires à l'étude d'une demande d'équivalence de Master Recherche (pour l'appréciation du parcours recherche et d'un diplôme correspondant à 5 années d'études universitaires, ex : mémoire de recherche, publication, supplément au diplôme,...) lorsque le candidat ne prépare pas ou ne possède pas de Master de l'espace Bologne.

Procédure de sélection :

Les dossiers déposés seront examinés par l'école doctorale d'abord sur un plan administratif pour juger de leur recevabilité puis, pour ceux considérés éligibles, par un jury qui aura à se prononcer sur l'excellence scientifique des candidats.

Les meilleurs candidats, **au nombre maximum de 8**, seront auditionnés par visioconférence par ce jury au cours d'une journée d'auditions dont la date est fixée au 19 mai 2017.

Le jury unique sera composé de 6 experts désignés par chaque responsable d'axe (cancer, cardio-vasculaire métabolisme, infection inflammation immunité, neurosciences, médicaments, glycobiologie) et qui siègeront également au cours du grand jury de juillet, des 3 coordonnateurs des jurys de juillet et des vice-présidents recherche des établissements financeurs ou de leurs représentants.

À l'issue de ces auditions les candidats sélectionnés se verront proposer une allocation de recherche sous forme d'un contrat doctoral de trois ans sous réserve, pour ceux encore en cours du cycle Master, de l'obtention du Master ou du diplôme équivalent.

Modalités techniques de l'audition

L'audition en visioconférence devra être établie à partir d'une salle de visioconférence répondant au protocole H.323 (standard international le plus répandu) qui permet de garantir la sécurité et la qualité des transmissions des images/vidéos et documents de la communication. Les candidats prendront contact avec leur établissement de proximité où se trouve la salle de visioconférence pour effectuer au moins un test dans les 15 jours précédents l'audition.

Chaque candidat présentera son projet de recherche en 15 minutes puis s'ensuivront 15 minutes de questions.

L'horaire du concours correspond au fuseau horaire de Paris. Les candidats provenant de fuseaux horaires où les heures de jour ne se chevauchent peu ou pas avec l'heure de Paris devront prendre contact le plus rapidement possible afin de définir les conditions de leur audition.

Il n'y aura pas de report pour **une audition annulée faute de conditions techniques satisfaisantes (appréciation du Président de jury)**.

Précisions :

Ces contrats doctoraux réservés à l'international seront abondés par les établissements selon leurs possibilités financières.

Les établissements peuvent proposer ou pas des contrats doctoraux internationaux selon cette procédure. Pour l'année 2017, l'université Lille, Sciences et Technologies et l'université Lille, Droit et Santé offriront cette possibilité.

Les contrats doctoraux attribués ne viendront pas en supplément du quota annuel des établissements.

Les candidats qui auront soumis un dossier de candidature selon cette procédure ne seront pas autorisés à candidater à un financement institutionnel devant le grand jury prévu les 4 et 5 juillet 2017. Les candidats et laboratoires devront donc faire un choix entre le concours de juillet et le concours destiné aux "*candidats étrangers*".

Le sujet de recherche pourra en revanche être proposé aux deux concours sans que deux candidats puissent bénéficier d'une allocation.

Concours Réservé aux Candidats étrangers

Fiche signalétique récapitulative

à joindre aux pièces du dossier décrites en page 1

⁽¹⁾Nom du responsable de l'Unité et/ou équipe de recherche déposant la demande :

⁽²⁾Unité et/ou équipe de recherche :

⁽³⁾NOM et Prénom du directeur de thèse déposant la demande (remplissant les conditions réglementaires d'encadrement doctoral) :

Titre du sujet de thèse proposé :

NOM et Prénom du candidat présenté au concours sur le sujet :

Nationalité du candidat :

Je soussigné, ⁽¹⁾
responsable de ⁽²⁾
émets un avis favorable à la demande de ⁽³⁾
et la transmets à l'Ecole Doctorale.

En cas de demandes multiples émanant de mon Unité/équipe de recherche, je classe cette demande à un niveau de priorité sur demandes.

Fait à

le

N.B. : toute demande incomplète et/ou non transmise à l'ED par le responsable d'unité ou d'équipe sera non recevable